



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 6 AVRIL 2023 à 19 H**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS

**Conseillers Municipaux absents** : Lydie MILAD

**Délibération N° 29/23**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA ROQUE D'ANTHERON AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que chaque année, la commune verse une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines de l'action sociale.

Pour répondre aux besoins de sa population, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roque d'Anthéron met en œuvre :

**Une action sociale directe par :**

- La réalisation de ses missions obligatoires : domiciliation, dossiers d'aide sociale, accès aux droits,
- La réalisation des missions facultatives : aides facultatives (bourse au permis de conduire, aides ponctuelles),
- L'accompagnement social généraliste proposé,
- Des événements pour favoriser le lien social et la prévention de la solitude : repas des anciens, action de la semaine bleue, déploiement du plan canicule.

**Une action sociale indirecte par :**

- Le développement de partenariat avec les permanences des organismes œuvrant sur les différents secteurs : Maison des Services Aux Publics, Dispositif PRIM de l'UDAF, Maison Départementale de la Solidarité, Mission locale, PLIE, CPAM,

- Le soutien financier aux associations œuvrant dans le secteur social : l'association L'ACCUEIL et la SASS La Chaumière
- L'animation de réseau et de coordination sur le territoire.

**Une action spécifique** pour les personnes âgées en perte d'autonomie, par la gestion de la résidence autonomie l'Oustaou agréée à l'aide sociale.

Il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON pour l'exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la Commission des Finances en date du 03/04/2023,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON, d'un montant de 140 000 € pour l'exercice 2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657362 en dépenses au budget 2023 de la Commune et au compte 7474 en recettes au budget 2023 du C.C.A.S.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le 17/04/23 et de la publication  
ou-notification le 17/04/23